

Florence Weber (ENS et CEE)

L'écriture économique. Transactions, transferts et mutualisation

Communication au colloque « Ecritures : sur les traces de Jack Goody »

Analyser les échanges en ethnographe, c'est distinguer trois dimensions de l'échange :

Sa forme (transaction ou transfert)

La présence ou non de monnaie

La relation entre les échangistes

Une telle analyse permet de dépasser l'opposition entre économie de marché et économie du don, qui superpose les trois dimensions, et de penser l'articulation quotidienne d'échanges différents ainsi que les opérations d'abstraction qui les constituent en séries (séries de transactions, séries de prix) ou en séquences (association d'un don avec son contre-don). L'écriture constitue l'une des techniques intellectuelles, à la fois matérielle et cognitive, de cette mise en forme des échanges, pour leurs participants comme pour leurs observateurs.

Dans ce contexte d'analyse, la question la plus difficile à résoudre concerne la distinction entre une transaction différée (vente à crédit par exemple) et un transfert double (don et contre-don tel qu'il a été analysé par Mauss et par les lecteurs de *l'Essai sur le don*). Pour avancer sur ce point, on se propose ici de prendre au sérieux les opérations indigènes de découpage de la plus petite unité significative de l'échange (ou atome d'échange), transfert ou transaction, et de suivre pour cela le fil de l'écriture des échanges. Le transfert est la circulation d'un seul bien dans un seul sens entre deux partenaires. La transaction est l'unité indissociable constituée par la circulation d'un bien et de sa contrepartie obligatoire. La lecture de Mauss par Pierre Bourdieu, insistant sur la parenté entre don et dette, a été remise en cause récemment, par les travaux d'Alain Testart et par l'étude de l'articulation entre interactions marchandes et relations personnelles, en particulier autour de la question du crédit.

On se propose dans cette communication d'analyser trois situations d'échanges, choisies à la fois parce qu'elles donnent lieu à des pratiques d'écriture, parce qu'elles sont en marge des formes légales du contrat et parce qu'elles sont distinctes des formes canoniques du don (hommage, protection, rivalité). Elles représentent donc des cas limites qui permettent de préciser la place de l'écriture dans la mise en forme des échanges et dans la relation entre les échangistes. On comparera des transactions marchandes différées (vente à crédit), des transactions marchandes prises dans des relations personnelles (saliariat domestique), et un ensemble composé d'un transfert double instantané articulé à des transferts intra-groupe (coutume kanak), pour comprendre ce que l'écriture fait aux échanges. A la suite du colloque *Ecrire compter mesurer* de 2001 publié en 2006 d'où sont tirées ces analyses, on s'autorisera à voyager entre trois contextes différents : l'Europe médiévale, avec les baguettes à entailles telles qu'elles ont été étudiées par Ludolf Kuchenbuch, la France contemporaine, avec les carnets domestiques que j'ai étudiés après Bernard Lahire et Daniel

Fabre, enfin la Nouvelle-Calédonie contemporaine, avec les cahiers de coutumes kanaks étudiés par Alban Bensa.

Première situation, l'Europe médiévale et les usages des baguettes à entailles par les marchands. Les baguettes à entailles ont été des artefacts ordinaires jusqu'au 18^{ème} siècle, avant d'être disqualifiés comme une pratique de comptabilité pré-lettrée, voire illettrée. Cette technique d'écriture de l'échange a connu une extension européenne dans la longue durée (du 12^{ème} au 20^{ème} siècle), avec une grande variété des formes et des contextes. On se contentera d'évoquer ici la baguette double comme technique de vente à crédit. Il s'agit d'une baguette de bois fendue en deux, sur laquelle ont été effectuées des encoches représentant la transaction, chaque partenaire de la transaction en conservant la moitié (ou encore deux baguettes dont les encoches se correspondent). Le système d'encoches inscrit sur ces baguettes représente la réduction indigène d'une transaction qui abstrait du flux des interactions quatre éléments significatifs seulement. Dans un premier temps, on sait avec qui a lieu la transaction (celui qui garde l'autre moitié de baguette) et les encoches permettent de savoir ce qui est échangé (la quantité d'un bien) ; dans un deuxième temps, une deuxième encoche indique (bien par bien ou quantité par quantité) si la contrepartie a été reçue et quand. On peut analyser ce système comme une neutralisation du temps qui s'écoule entre les deux moments d'une transaction, dont l'unité intellectuelle est matérialisée par la baguette et dont les caractéristiques utiles sont représentées par les encoches jumelles sur chaque demi-baguette. De plus, la baguette représente une forme de garantie en milieu d'interconnaissance, avec recours possible au tribunal.

Deuxième situation, la France de la fin du 20^{ème} siècle et les comptabilités domestiques. Les carnets de comptes domestiques sont une pratique populaire, c'est-à-dire informelle, infra-juridique, et largement répandue en lien avec la scolarisation primaire obligatoire et avant la diffusion des comptes sur internet. On étudiera ici seulement le carnet d'heures d'une femme de ménage. Un seul carnet, déposé chez la patronne, est rempli alternativement par l'employée et la patronne. Il constitue un contrat de travail implicite matérialisé. Dans un premier temps, l'employée (qui est, selon les cas et les moments, déclarée ou non) marque au fur et à mesure la date et le nombre d'heures de travail qu'elle a effectuées. En notant ainsi ses heures travaillées, elle fait la part entre ce qui est du « travail » et ce qui n'en est pas. Les heures ne sont pas toutes déclarées mais, qu'elles le soient ou non, elles sont inscrites dans le carnet, qui constitue un préalable à tout paiement. Dans un deuxième temps, une fois par semaine ou par mois, l'employeur et l'employée additionnent les heures, multiplient le total par le salaire horaire, l'employeur règle sa dette et l'employée rature la page correspondante (mois ou semaine). C'est aussi un carnet de comptes pour les menues dépenses liées au ménage, inscrites au fur et à mesure par l'employée et raturées une fois remboursées par l'employeur. En revanche, ni les cadeaux ni les étrennes ne sont inscrits sur ce carnet. On peut analyser ce système comme une neutralisation de la relation personnelle et une technique de séparation entre ce qui relève de la sociabilité amicale et ce qui relève du travail rémunéré. Comme la baguette à entailles, le

carnet d'heures opère une abstraction, c'est-à-dire une réduction des interactions quotidiennes aux seuls éléments nécessaires à la relation de travail (salaire et frais) : la date et le temps de travail, la date et le montant des frais, le règlement et sa date.

Troisième situation, la Nouvelle Calédonie après la diffusion d'une économie coloniale fondée sur les services publics, et après la scolarisation obligatoire. La revendication indépendantiste kanak s'est accompagnée du maintien des échanges traditionnels obligatoires et valorisés, qu'on appelle « la coutume ». On peut décomposer une coutume kanak en trois moments. Le cœur de la coutume (moment 2) consiste en une cérémonie rituelle de grande ampleur où un groupe A de parents (les paternels d'un défunt dans le cas analysé) reçoit un groupe B de parents (les maternels du défunt), qui lui offre des cadeaux en grande quantité, en échange de quoi le groupe A offre à son tour des cadeaux, en un peu plus grande quantité, au groupe B. De part et d'autre de ce double transfert externe qui réaffirme le statut des deux groupes l'un par rapport à l'autre, prennent place deux moments de mutualisation des biens dans chacun des groupes concernés. Le moment 1 consiste en l'inscription dans un cahier, le cahier de coutume, des biens apportés par chacun des membres du groupe A (respectivement du groupe B). Le moment 3 consiste en la redistribution au sein du groupe A (resp. B), en fonction de l'apport de chacun lors du moment 1, des biens reçus du groupe B (resp. A) lors du moment 2. Seul le moment 1 fait l'objet d'une écriture et d'une comptabilité, effectuées en public.

On a donc une séquence en trois temps

$/ a_1^1$ apporte des biens inscrits et évalués / B^2 offre des biens à A^2 qui lui rend

immédiatement des biens de même nature en plus grande quantité / a_1^1 récupère sa mise

minorée dans l'ensemble des biens reçus par A^2 /

Autrement dit une séquence

/ premier transfert interne avec écriture / double transfert externe instantané / second transfert interne /

Si le rang de chaque groupe est en jeu dans les décisions immédiates prises lors du double transfert externe, qui peut donner lieu à des conflits d'évaluation, voire à des sanctions magiques, une stricte égalité est assurée par le cahier de coutume entre les membres du groupe concerné par les deux transferts internes. L'écriture apparaît ici comme la garantie que cette égalité des apports et des gains respectifs sera respectée. Les termes de l'échange lors du double transfert externe (par exemple 20% de perte) se retrouvent donc au niveau individuel (chacun devant assumer à son tour 20% de perte). Il n'y a ici aucune neutralisation des relations personnelles (contrairement aux transactions marchandes étudiées précédemment). En revanche, il y a neutralisation du temps et recherche d'une redistribution équitable et consensuelle par l'évaluation écrite des transferts dans le cahier, qui assure la continuité entre les moments 1 et 3, à la fois en termes de personnes (les noms sont inscrits ainsi que l'appartenance de chacun aux sous-groupes dont le groupe est composé), de biens (nature, montant et qualité) et de dates (le cahier unifie des échanges préliminaires sous la seule date de la coutume). Qui, combien et quand : sur les quatre

éléments nécessaires à la transaction, déjà repérés dans les baguettes à entailles et dans le carnet d'heures, il ne manque que l'indication du règlement ou de la contrepartie. L'écriture permet bien de distinguer transfert (sans mention de contrepartie) et transaction (avec).

On peut donc conclure que les pratiques d'écriture permettent de restituer le découpage indigène des unités pertinentes (transfert ou transaction). L'exemple kanak suggère également la pertinence d'une distinction entre transfert interne (inscrit et évalué) et transfert externe (ni inscrit ni évalué dans ce cas). Par rapport aux analyses de Mauss dans *l'Essai sur le don*, cette distinction permet de marquer la différence entre la charité (transfert externe dans lequel se glissent relation personnelle, humiliation, dépendance) et la solidarité (système de transferts internes).

Ainsi, l'écriture encadre l'échange, lui donne une signification univoque (transfert ou transaction, quantité, évaluation), assure le consensus, sert de garantie éventuellement opposable. De plus, elle est un instrument de neutralisation du temps dans les trois cas étudiés. Si elle neutralise les relations personnelles dans le cas du carnet d'heures (et peut-être dans le cas des baguettes à entailles, dans la mesure où elle abstrait certaines interactions seulement, et certains éléments seulement de ces interactions), elle assure la stabilité de ces relations, dans le cas du cahier de coutume.

Un chantier de recherches s'ouvre ainsi autour de la question de l'écriture économique. Quels sont les dispositifs d'écriture (baguettes, carnets, cahiers, formulaires, logiciels) qui assurent dans différents contextes historiques le découpage, dans le flux des interactions quotidiennes, des atomes de l'échange, transferts et transactions ?